



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 19 décembre 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 13 décembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD à Mme COSTA, Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, M. FILONI à Mme OTTAVY, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. DELIPERI à M. SBRAGGIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 19 décembre 2016

Délibération N°2016/329

Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2017
Budget Principal

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour information le total des crédits ouverts au budget principal exercice 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette s'élevait à 29 715 950 €. Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget s'établit au quart des crédits votés en 2016, soit 7 428 987.50 €

En conséquence, je propose au Conseil Municipal d'ouvrir dès à présent, au budget primitif 2017 divers crédits d'investissement indispensables à la réalisation d'opérations dont le financement est inscrit au projet de budget 2017.

Le total de ces propositions sur le budget général représente 1 780 500 € et figure au tableau ci-dessous.

Chap.	Intitulés	crédit
Subvention d'équipement versées		
204	Subvention Aide au bâti	20 000
Immobilisations incorporelles (Etudes)		
20	Etude 3 rue des Glacis	1 000
20	Etudes liaison Stiletto	20 000
20	Etude traversée Mezzavia	20 000
20	Etudes levés topographiques	20 000
20	logiciels informatique	30 000
Immobilisations corporelles		
21	Matériel contrôle accès (bornes)	10 000
21	Matériel et logiciels informatiques	30 000
21	Acquisition mobilier matériel de bureau	20 000
21	Acquisition mobilier cuisine centrale DPE	2 000
21	Acquisition matériel cantines scolaires	20 000
21	Acquisition matériel cuisine centrale DPE	36 000
21	Acquisition matériel crèches	15 000
21	Acquisition matériel service des festivités	31 100
21	Acquisition matériel outillage CTM	15 000
21	Acquisition matériel outillage Espaces verts	5 000
21	Acquisition mobilier urbain	10 000
21	Matériel signalisation de voirie	20 000
Immobilisations en cours		
23	Travaux divers bâtiments communaux	50 000
23	Démolition ancien bâtiment FR3	170 000

23	Travaux bâtiment Hôtel de Ville	50 000
23	Travaux bâtiment SNCM	175 000
23	Travaux local rue Cardinali	50 000
23	P3 chaufferies	12 000
23	Travaux dans les écoles	50 000
23	Travaux restaurants scolaires	20 000
23	Travaux divers Bibliothèque et Musées	20 000
23	Travaux gymnase Pascal Rossini	10 000
23	Travaux gymnase padule	10 000
23	Travaux crèche parc Berthault	10 000
23	Travaux bornes contrôles d'accès	10 000
23	Travaux vidéo surveillance	100 000
23	Murs de soutènement - confortement talus	40 000
23	Travaux Eclairage public	160 000
23	Effondrements de chaussées et travaux divers	50 000
23	Divers travaux de voirie	50 000
23	Programme Voirie Enrobés	200 000
23	Programme Voirie Trottoirs	100 000
23	restauration œuvres d'art	8 400
Travaux pour compte de tiers		
45	travaux pour compte de tiers	30 000
45	Aménagement STEP des Sanguinaires	80 000
Total		1 780 500

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2016

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 19 décembre 2016,

DECIDE

Par 44 voix pour

Et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

L'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2017

APPROUVE

Le détail des propositions d'ouvertures de crédits figurant au tableau

AUTORISE

Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 1 780 500 € avant le vote du budget primitif 2017

DIT

Que les crédits seront prévus au budget primitif de l'exercice 2017

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

 **POUR EXTRAIT CONFORME**
LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161219-2016_329-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2016

Publication : 23/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

